



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00722510-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 42 - Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers - Autorisation de signature des accords-cadres

Délibération n° 2023/007225

**Groupement de commandes pour l'acquisition et la
maintenance de matériels électroménagers
Autorisation de signature des accords-cadres**

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	07/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

L'accord-cadre d'acquisition et de maintenance de matériel électroménager arrive à échéance le 31/12/2023.

Dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, son CCAS et la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, il est proposé de lancer une consultation pour le choix de prestataires pouvant répondre aux besoins des membres du groupement.

I - Contexte

L'accord-cadre d'acquisition et de maintenance de matériel électroménager prend fin le 31 décembre 2023. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation adaptée aux besoins de la Ville de Besançon, de son CCAS et de Grand Besançon Métropole. Cette consultation, lancée en groupement de commandes dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent en date du 15/12/2022 aura comme coordonnateur la Ville de Besançon. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses besoins.

Les principales missions assurées par le coordonnateur seront les suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification de l'accord-cadre aux titulaires. Le coordonnateur exercera ses missions à titre gratuit.

II - Objet

L'accord-cadre concerne l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers tel que des appareils de nettoyage, des appareils électroménagers domestiques ou professionnels ainsi que des prestations de maintenance et de réparation.

La consultation se fera sur la base de plusieurs lots qui correspondront à un découpage cohérent des besoins :

Lots		Montant maximum annuel en HT
1	APPAREILS ELECTROMENAGERS DE NETTOYAGE	100 000 €
2	PRESTATIONS DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS EN REEMPLOI (marché réservé)	120 000 €
3	APPAREILS ELECTROMENAGERS PROFESSIONNELS	130 000 €
4	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DE MATERIEL ELECTROMENAGER PROFESSIONNEL	90 000 €

Le montant maximum annuel est de 440 000 € H.T., soit un montant maximum global de 1 760 000 € H.T. sur la durée totale de l'accord-cadre.

III - Procédure de passation

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le lot 2 est réservé à une structure d'insertion par l'activité économique selon les dispositions des articles L.2113-13 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

La consultation sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire par lot, avec des montants maximum par lot, pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Un avis d'appel à concurrence sera publié en septembre 2023 pour une attribution prévisionnelle en décembre 2023.

La prestation débutera à l'échéance du marché en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT